

## Prêt de matériel

Identifiant de la coop : .....

### Mode d'emploi :

1. Téléphoner au **09 50 59 93 94** pour vous assurer de la disponibilité du matériel que vous souhaitez emprunter.
2. Confirmer la réservation par écrit, avec cette **fiche dûment remplie**, accompagnée d'un **chèque de caution de 150 euros** libellé à l'ordre de l'OCCE 93. Cette confirmation doit nous parvenir dans **les quinze jours qui suivent votre appel téléphonique**.
3. Les délais des prêts peuvent varier d'une semaine (le plus courant) à deux mois (si vos projets le nécessitent), en fonction du matériel.

**Pour les sonos, venir à 2 personnes obligatoirement. Retours et sorties sur rendez-vous. Pour les jeux de kermesse : voir site OCCE 93.**

**ATTENTION : LES COOPÉRATIVES DOIVENT ÊTRE EN RÈGLE !  
CRF et affiliation à jour.**

NOM du responsable de l'emprunt	
NOM de l'école	
ADRESSE : Courriel	
TÉL (école) : TÉL (personnel)	
DIV : N° CONTRAT ASSURANCE (MAIF, MAE, AUTRE)	
Sollicite, auprès de l'OCCE, un prêt de (description du matériel)	
Lieu d'utilisation	

<b>Sortie le mercredi :</b> ..... de 10h30 à 12h00 <b>(au plus tôt)</b>	Jour précis d'utilisation : .....	<b>Retour le mercredi :</b> ..... De 9h00 à 10h30 <b>(au plus tard)</b>
--	--------------------------------------	--

**Merci de penser aux collègues en respectant les dates et horaires de retour.**

Le chèque de caution est récupérable  
si le matériel emprunté est rendu dans les temps et en bon état. Dans le cas contraire, la caution sera versée sur le compte de la coopérative qui aura été gênée (décision du C.A. du 31/01/94)